

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST NAZAIRE - 4402 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/07/2024 - 5534 - 2012 B 00866 - 789 226 651 - A.R.T.P ATLANTIQUE
RESEAUX TRAVAUX PUBLICS

Société A.R.T.P. (ATLANTIQUE RESEAUX TRAVAUX PUBLICS)
SARL à associé unique au capital de 200 000 euros
Siège social : Parc Artisanal de l'Abbaye III
6 rue Pierre et Marie Curie
44160 PONTCHATEAU

RCS SAINT-NAZAIRE 789 226 651

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 MARS 2024

.../...

II – DEUXIEME DECISION : Affectation du résultat

Monsieur Serge OILLIC, associé unique, décide de distribuer des dividendes pour la somme de 26 800 euros prélevée sur le bénéfice net comptable de l'exercice clos au 31 octobre 2023, à concurrence de 4 537,11 euros et sur le compte « autres réserves » à concurrence de 22 262,89, soit un dividende de 1,34 euros pour chacune des parts sociales.

L'associé unique constate que les 20 000 parts sociales sont détenues par une personne physique.

De même, l'associé unique prend acte que les dividendes perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement, sauf dispense, au Prélèvement Forfaitaire Unique (ou « Flat Tax »), à savoir :

- Prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire à titre d'acompte d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %
- Prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %

Ces sommes sont télédéclarées et télépayées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). Cette demande de dispense du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 % (acquitté au titre de l'impôt sur le revenu au moment du versement des revenus) doit être formulée avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement de ces revenus.

Il est également précisé, que les dividendes perçus par des associés et/ou dirigeants, selon le cas, qui relèvent du régime social des travailleurs indépendants sont soumis :

- Aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 % pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme de 10 % du capital social, des primes d'émission et de la moyenne des sommes versées en compte courant d'associés ;
- Aux cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires, pour la fraction des dividendes qui excède une somme de 10 % du capital social, des primes d'émission et de la moyenne des sommes versées en compte courant d'associés.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus :

- soit à la « Flat Tax » :
 - le prélèvement de 12,8% devient par conséquent définitif ;
 - le montant de l'assiette relative aux sommes soumises aux prélèvements sociaux (17,2%) fait également l'objet d'un report sur la déclaration d'impôt sur le revenu ;
 - le montant de l'assiette des cotisations sociales personnelles (part des dividendes versés représentant plus de 10 % du capital social, des primes d'émission et de la moyenne des sommes versées en compte courant d'associé) fait également l'objet d'un report sur la déclaration d'impôt sur le revenu, le cas échéant.
- soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif, après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 % :
 - la somme versée au titre du PFU s'impute sur l'impôt calculé au barème progressif ;
 - le montant de l'assiette relative aux sommes soumises aux prélèvements sociaux (17,2%) fait également l'objet d'un report sur la déclaration d'impôt sur le revenu ;
 - le montant de l'assiette des cotisations sociales personnelles (part des dividendes versés représentant plus de 10 % du capital social, des primes d'émission et de la moyenne des sommes versées en compte courant d'associé) fait également l'objet d'un report sur la déclaration d'impôt sur le revenu, le cas échéant.

L'associé unique donne tout pouvoir à la gérance pour la mise en paiement de ces dividendes.

L'associé unique prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices, savoir :

Exercice clos au	Dividendes
31.10.2020	5 000,00 €
31.10.2021	20 000,00
31.10.2022	24 450,00 €

.../...

VI – SIXIEME DECISION : Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra et notamment en vue de procéder au dépôt des comptes annuels et d'un extrait du présent procès verbal au greffe du tribunal de commerce de SAINT-NAZAIRE.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur Serge OILLIC
Gérant associé unique





Hermine BARBOT
Laurent BARREAU
Pascal BOURSE
Julien BRUNET
Christophe ERNAULT
Fabian FERRÉ
Damien LE ROUX
Hélène LEPAROUX
Thomas MARY
Cécile PRÉNAT
Hélène RENAULT
Philippe ROUSSEAU
Manuel VALLÉE

EURL A.R.T.P.

Travaux publics
6 rue Pierre et Marie Curie
44160 PONTCHATEAU

Comptes annuels arrêtés au 31/10/2023
Établis en Euros

APE : 4221Z

Siret : 78922665100014



Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire

AUDITIA - SAS au capital de 1 175 810 € - RCS SAINT-NAZAIRE 450 249 073 - NAF 6920Z - TVA INTRACOM FR 18 450 249 073
4 rue de l'Étoile du Matin - CS 60159 - 44613 SAINT-NAZAIRE CEDEX - Tél. : 02 40 70 40 08 - saint-nazaire@auditia.fr - www.auditia.fr

2 rue Alphonse Daudet
44350 GUÉRANDE
Tél. : 02 40 42 92 92
Guerande@auditia.fr

2 rue du Commandant Charbonnier
ZI LA HIRTAIS
44160 PONTCHÂTEAU
Tél. : 02 28 54 05 40
pont-chateau@auditia.fr

Rue du Traité de Paris
ZAC de l'Europe
44210 PORNIC
Tél. : 02 28 53 02 55
pornic@auditia.fr

98 rue du Leinster
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Tél. : 02 28 07 01 23
nantes@auditia.fr

15, rue de l'Atlantique
44115 BASSE GOULAINE
Tél. : 02 28 01 07 90
sudloire@auditia.fr

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/10/2023	Net au 31/10/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	186 439	97 276	89 163	105 757
Autres immobilisations corporelles	81 139	49 725	31 414	41 594
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	10 830		10 830	10 201
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 000		9 000	9 000
	287 408	147 001	140 407	166 551
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	146 993		146 993	157 254
Autres créances	38 930		38 930	27 575
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	468 193		468 193	478 337
Charges constatées d'avance (3)	838		838	563
	654 953		654 953	663 729
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	942 361	147 001	795 360	830 280
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/10/2023	31/10/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	201 949	193 659
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 537	32 741
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	426 487	446 399
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	22 120	69 130
Emprunts et dettes diverses (3)	115 040	70 642
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 386	183 411
Dettes fiscales et sociales	46 327	60 697
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
	368 873	383 881
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	795 360	830 280
(1) Dont à plus d'un an (a)	12 806	22 120
(1) Dont à moins d'un an (a)	356 068	361 761
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2023, dont le total est de 795 360 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 537 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2022 au 31/10/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/01/2024.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2023 ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Aucune immobilisation ne justifie une décomposition par composant.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	182 485	3 954		186 439
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 990			10 990
- Matériel de transport	66 331	22 066	19 485	68 912
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 866		4 629	1 238
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	265 672	26 019	24 114	267 578
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	10 201	629		10 830
- Prêts et autres immobilisations financières	9 000			9 000
Immobilisations financières	19 201	629		19 830
ACTIF IMMOBILISE	284 873	26 649	24 114	287 408

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 130	629	7 759
Apports				
Créations				
Réévaluations		18 890		18 890
Augmentations de l'exercice		26 019	629	26 649
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		24 114		24 114
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		24 114		24 114

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 728	20 548		97 276
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 086	1 356		4 442
- Matériel de transport	34 970	29 215	19 485	44 701
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 537	1 674	4 629	582
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	118 322	52 793	24 114	147 001
ACTIF IMMOBILISE	118 322	52 793	24 114	147 001

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 195 760 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 000		9 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	146 993	146 993	
Autres	38 930	38 930	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	838	838	
Total	195 760	186 760	9 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	43 642
Banque - Intérêts courus à recevoir	1 865
Total	45 506

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	20 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	20 000	10,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 368 873 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	22 120	9 314	12 806	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 386	185 386		
Dettes fiscales et sociales	46 327	46 327		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	115 040	115 040		
Produits constatés d'avance				
Total	368 873	356 068	12 806	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	47 010			
(**) Emprunts, dettes contractés auprès des associés personnes physiques	115 040			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 115 040 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs électricité/eau NP	220
Fournisseurs honoraires np	1 985
Personnel - autres charges à payer	2 561
Etat - autres charges à payer	1 089
Total	5 855

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca locations	250		
Cca documentation générale	713		
Cca redevance logiciel	350		
Total	1 313		